

Contrat d'engagement MIEL année 2018/2019

Entre l'adhérent de l'association

AMAP L'Aneth

Nom

Adresse

.....

.....

.....

Et le producteur

Rémi GAMET

Ruchers des 3 Vallées

Hameau de ROCHEMORT

77620 BRANSLES

Tél. 01.64.29.61.75

Email : apiremi@laposte.net

Les signataires du présent contrat s'engagent :

A respecter les principes et engagements définis dans la charte des Amap, disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau Amap, à savoir :

- **Engagement de l'adhérent :**

Pré financer une partie de la production de l'apiculteur.

- **Engagement du producteur :**

- Assurer une livraison 3 fois par saison : Le 8/12/2018 et deux au 1er trimestre 2019.

- Livrer des produits de la ruche et ses dérivés respectant le mode de production en agriculture biologique (certification AB ecocert).

- **Prix du panier et modalités de règlement :**

Les contrats sont de 15€ minimum (voir tarif), l'adhérent pouvant s'engager sur un ou plusieurs contrats. Le règlement se fait par chèques à la signature du contrat. A partir d'un montant de 60€ ou supérieur, il y a possibilité de faire 2 chèques. L'adhérent pourra prendre les produits qu'il souhaite parmi ceux qui sont proposés par le producteur : miels, pollen, propolis, ainsi que pain d'épices, et autres produits cire, bougies, encaustique selon saison.

Une comptabilité exacte sera tenue à chaque distribution.

Le solde du préfinancement pourra être reporté sur un nouveau contrat ou soldé par des produits.

Contrats :Quantités	Valeur	Total euros
Total		

	N° du chèque	Montant	Encaissements
1			
2			
	Total		

Le règlement est établi à l'ordre de « M. GAMET Rémi »

Fait en 2 exemplaires, le.....

Signature de l'adhérent

Signature de l'agriculteur